

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/145/S/2024-2025 POUR ASSURANCE DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS A RISQUES DE LA CAMEBU

Date de Publication: 10 / 4 /2025

Date d'Ouverture des offres : 30 / 4 /2025

1. Objet.

La CAMEBU invite, par le présent Appel d'Offres relancé, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour **assurance des biens mobiliers et immobiliers à risques de la CAMEBU**. Les spécifications et la liste des biens mobiliers et immobiliers à assurer se trouvent en annexe.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de la CAMEBU, exercice 2024-2025

3. Spécification du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les prix proposés dans l'offre de l'attribitaire resteront valables pendant les 12 mois.

Le marché est constitué d'un seul lot

4. Délai d'exécution du marché

La période de couverture du présent marché est de 12 mois, comptés à partir de la notification définitive du marché.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 155, 156, 157 et 158 de la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de la CAMEBU (www.camebu.net), ou être consulté tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h30, heure locale à l'adresse ci-après.

Il pourra être obtenu physiquement au Secrétariat de Direction de la CAMEBU, sis au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°11, B.P 1332 Bujumbura, Tél : 22 28 73 00 sur présentation de deux bordereaux de versement :

- a) De vingt-cinq mille francs burundais (25.000 FBU) non remboursable sur le compte N° CC 10003 (Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI.
- b) De vingt-cinq mille francs burundais (25 000 FBU) sur le compte N° 11015 62390 ouvert au nom de la CAMEBU à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI

NB : Sur chaque bordereau doit figurer la mention « Achat du DAO N° DNCMP/1454S/2024-2025.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction de la CAMEBU et envoyée à l'adresse de la CAMEBU siège sis au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°11, B.P 1332 Bujumbura, Tél : 22 28 73 03, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendriers avant la date limite de remise des offres.

La CAMEBU répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'elle aura reçue au plus tard dans les dix 10 jours calendriers précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de la CAMEBU indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Dépôt et ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat de la CAMEBU sis au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°11, B.P 1332 Bujumbura, Tél : 22 28 73 00 au plus tard 30 / 4 / 2025 à 10 heures locales.

Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/ /S/2024-2025, à n'ouvrir qu'en séance publique du 30 / 4 / 2025 à 10h 30'.**

L'ouverture des offres aura lieu le 30 / 4 / 2025 à 10 h 30' dans la salle des réunions de la CAMEBU.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet de rejet.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

8. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours calendriers à compter à partir de la date limite de remise des offres.

9. Garantie de soumission : Une garantie bancaire de soumission est exigée :

Cinq millions de francs burundais (5 000 000 FBU).

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification seront la conformité de l'offre administrative et technique au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), au Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO) et à l'Offre financière la moins disante.

Le soumissionnaire devra être juridiquement apte et avoir les capacités techniques et financières prouvant couvrir l'assurance des biens mobiliers et immobiliers à risques de la CAMEBU dont la liste est en annexe.

11. Eclaircissement/Renseignements.

Toute demande d'éclaircissements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendriers avant l'ouverture des offres.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats soumissionnaires adresseront leurs demandes au Directeur Général et Personne Responsable des Marchés Publics à la CAMEBU, sis au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°11, B.P 1332 Bujumbura, Tél : 22 28 73 00 /22 28 73 01.

Fait à Bujumbura, le 31. /.../2025

